

WIZERNES



Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2013 sans augmentation des taux des 3 taxes

Réuni le 26 Mars sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Il est décidé de renouveler l'adhésion de la Commune à l'association intercommunale du camp des Bruyères en Juillet 2013, afin de permettre aux enfants de la Commune de fréquenter les accueils de loisirs organisés par cette association.

Le Conseil Municipal émet un avis très favorable sur le projet d'aménagement des champs d'inondation contrôlée du bassin sur le territoire des communes de Saint Martin d'Hardinghem, Rumilly, Verchocq, Aix-en-Ergny, Renty, Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Seninghem, Bléquin et Affringues présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEAa).

- Il est décidé du principe de réaliser une mission d'audit et d'assistance pour la passation des marchés publics d'assurances. Pour ce faire, le maire est autorisé à signer la convention à passer avec la Société AUDIT Assurances.

- Le Conseil adopte les dispositions de la convention de partenariat à passer avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, définissant les conditions de sa participation financière pour aider les particuliers, artisans, collectivités publiques à se raccorder au réseau public de collecte.

- Il est décidé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

PERSONNEL

- Le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'emploi d'avenir.

- Le Maire est autorisé à signer une convention, d'une part avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, pour le remplacement d'un agent absent, suite à un accident de trajet ; et d'autre part avec le SMEVEM, suite à la mise à disposition au SMEVEM d'un agent à temps non complet de la Commune de Wizernes, occupant également un poste au Syndicat.

TRAVAUX

- Les marchés relatifs aux travaux de la 2^{ème} phase de réhabilitation du COSEC sont attribués.

FINANCES

- Le Conseil arrête les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations pour l'année 2013 pour un montant total de 103 635,10 €

- Le Conseil procède à l'examen des comptes administratifs 2012 du service d'assainissement et du budget général, qui font apparaître les résultats suivants :

Service assainissement

LIBELLE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
<i>Recettes de l'exercice</i>	441 229,35	100 860,06
<i>Dépenses de l'exercice</i>	438 367,38	121 442,43
<i>Résultat antérieur</i>	346 169,26	199 085,33
<i>Résultat de clôture</i>	349 031,23	178 502,96

Budget général

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<i>Recettes de l'exercice</i>	3 016 319,35	1 279 004,10
<i>Dépenses de l'exercice</i>	2 693 275,73	699 753,57
<i>Résultat antérieur</i>	578 769,87	- 238 172,24
<i>Résultat de clôture</i>	901 813,49	341 078,29

Les comptes de gestion du Receveur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont également adoptés.

Affectation des résultats

Service assainissement

Compte tenu des résultats constatés et des restes à réaliser s'élevant à 314 200 € en dépenses, et à 277 650 € en recettes, le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 349 031,23 € au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté.

Services généraux

Compte tenu des résultats constatés et des restes à réaliser s'élevant à 836 290 € en dépenses et à 137 100 € en recettes, le Conseil décide d'affecter les crédits inscrits au titre de l'autofinancement à la section d'investissement à hauteur de 360 000 €, le solde soit 541 813,49 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

- Le Budget Primitif du service d'assainissement est adopté, et s'équilibre en dépenses et recettes à 770 040,23 € pour la section d'exploitation et à 877 210,00 € pour la section d'investissement.

En investissement sont inscrits des crédits pour la reprise de subvention d'investissement correspondant à la participation perçue de la SEPAC pour les travaux de la coupole, la participation d'Hallines sur dépenses payées pour les travaux du collecteur principal et de la station d'épuration, et des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour les mêmes opérations, le remboursement en capital des emprunts, les frais d'étude

et d'insertion, l'acquisition d'un véhicule, de mobilier pour les vestiaires de la station, les travaux rue Léo Lagrange, les travaux à la station d'épuration et au local presse.

Les recettes sont constituées par le F.C.T.V.A., les amortissements des immobilisations, l'autofinancement d'un montant de 269 857,56 € et le résultat reporté de l'exercice 2012, et un emprunt.

- Le conseil municipal décide de maintenir le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2013, à 15 € / semestre pour la part fixe, et à 2 € le m³ pour la part variable.

- Il est décidé de réviser d'environ 2 % les tarifs des concessions funéraires, des concessions en columbarium des concessions en cavurnes et des sarcophages à compter du 1^{er} Mai 2013.

- Il est décidé de maintenir les taux d'imposition 2013 au niveau de ceux de 2012 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation20,27 %
- Taxe sur le Foncier Bâti20,26 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti64,05 %

- Le Budget Primitif 2013 de la commune est adopté et s'équilibre en dépenses et recettes à 3 511 102,49 € pour la section de fonctionnement, et à 1 869 030,89 € pour la section d'investissement.

L'autofinancement s'élève à 464 992,49 €.

Les crédits d'investissement concernent :

Le remboursement en capital des emprunts réalisés, les travaux en régie, les crédits reportés.

Les crédits complémentaires nécessaires aux opérations engagées : une subvention d'équipement pour le Val de Wisques, les travaux de gros entretien aux écoles - primaire et maternelle, les travaux de gros entretien de voirie, les travaux d'amélioration de l'éclairage public, les aménagements au cimetière, les travaux de viabilité rue d'Hallines, l'acquisition de matériel informatique, les travaux de gros entretien de voirie et à la salle des sports du Chocquet.

Les travaux au bâtiment de l'école de musique et logements attenants, l'acquisition de matériel et mobilier divers et scolaire, l'acquisition de matériel de transport, l'acquisition d'illuminations de Noël, l'acquisition de matériel divers, l'acquisition de matériel informatique, l'acquisition de matériel pour l'harmonie, les travaux de rénovation du COSEC.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, une subvention au titre des travaux de COSEC, l'affectation du résultat et un emprunt.

Affectation des résultats

Compte tenu des résultats constatés et des restes à réaliser, le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 349 031,23 € au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté.

- Service d'assainissement - Budget Primitif - Redevance 2013 -

Le Budget Primitif du service d'assainissement est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'exploitation 770 040,23 €
- Section d'investissement 877 210,00 €

En investissement sont inscrits des crédits pour la reprise de subvention d'investissement correspondant à la participation perçue de la SEPAC pour les travaux de la coupole, la participation d'Hallines sur dépenses payées pour les travaux du collecteur principal et de la station d'épuration, et des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour les mêmes opérations, le remboursement en capital des emprunts, les frais d'étude et d'insertion, l'acquisition d'un véhicule, de mobilier pour les vestiaires de la station, les travaux rue Léo Lagrange, les travaux à la station d'épuration et au local presse.

Les recettes sont constituées par le F.C.T.V.A., les amortissements des immobilisations, l'autofinancement d'un montant de 269 557,56 € et le résultat reporté de l'exercice 2012, et un emprunt.

Le conseil municipal décide de maintenir le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2013, à 15 € / semestre pour la part fixe, et à 2 € le m3 pour la part variable.

- Services généraux - Compte administratif et compte de gestion du Receveur Municipal -

Le Conseil procède à l'examen du compte administratif 2012 de la Commune qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<i>Recettes de l'exercice</i>	3 016 319,35	1 279 004,10
<i>Dépenses de l'exercice</i>	2 693 275,73	699 753,57
<i>Résultat antérieur</i>	578 769,87	- 238 172,24
<i>Résultat de clôture</i>	901 813,49	341 078,29

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 836 290 € et en recettes à 137 100 €.

Des précisions ayant été apportées sur les reports de crédits apparaissant à la section d'investissement, Monsieur le Maire quitte la salle, et le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, donne acte au Maire à l'unanimité des résultats présentés.

- Le Conseil décide de réviser le prix à réclamer aux conjoints ou accompagnants participant au repas du 8 mai, offert par la Commune aux anciens combattants, et de le fixer à 24 €.

- Le conseil Municipal décide d'adhérer au service de facturation unique proposé par le SMEVEM pour le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement, et accepte le forfait annuel à payer au SMEVEM pour la rémunération du service accompli, à savoir 2 € par contrat d'abonnement traité, et donne pouvoir au Maire pour signer la convention correspondante.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur SACÉPÉ informe les conseillers que des travaux de peinture des bâtiments communaux de la résidence Marie Curie vont démarrer prochainement, pour une durée de 2 mois environ, et que les places de stationnement seront réduites.

Monsieur HERBERT fait part au conseil qu'une soirée débat intitulée "voir votre ville autrement" sera organisée par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, le 30 Avril 2013 à la salle E. Zola à partir de 18 h 30. Cette soirée animée par deux artistes de la compagnie "Il était deux fois", a pour but de faire découvrir sa commune autrement.

Monsieur LYPS informe qu'une séance de cinéma en plein air aura lieu place Jean Jaurès le 15 Juin 2013.

Le Maire,
Daniel HERBERT

